



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

équipements

Question écrite n° 103700

Texte de la question

M. Jacques Pélissard attire l'attention de Mme la ministre des affaires sociales et de la santé sur la nouvelle baisse des tarifs radiologiques. L'Union nationale des caisses d'assurance maladie a annoncé, le 16 janvier 2017, deux mesures d'économies sur l'imagerie médicale. L'une baisse les tarifs des forfaits techniques ; l'autre supprimera le modificateur Z qui tenait compte des importantes charges spécifiques aux médecins radiologues. Ces mesures, adoptées sans concertation avec la profession, viennent s'ajouter à celles prises chaque année depuis neuf ans. Elles sont lourdes de conséquences : fermetures de cabinets de radiologie de proximité, indispensables pour les médecins et leurs patients, avec ce que cela implique également pour l'emploi ; réduction des capacités d'investissement dans des équipements continuellement renouvelés, offrant des capacités de diagnostic de plus en plus précis et rapide, gages d'un traitement efficace et allégé ; impossibilité de réduire les délais de rendez-vous pour un examen de scanner et surtout d'IRM, à l'encontre des objectifs fixés par le plan cancer III. C'est pourquoi il lui demande de bien vouloir veiller à ce qu'il soit mis un terme à ces baisses tarifaires non concertées qui mettent en péril l'excellence de l'imagerie médicale française.

Données clés

Auteur : [M. Jacques Pélissard](#)

Circonscription : Jura (1^{re} circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 103700

Rubrique : Établissements de santé

Ministère interrogé : Affaires sociales et santé

Ministère attributaire : Solidarités et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [4 avril 2017](#), page 2574

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)